

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N°
2274)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD91

présenté par

M. Bony, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Cinieri, M. Masson, M. Bazin, M. Boucard,
Mme Poletti, Mme Corneloup et Mme Dalloz

ARTICLE 8

Supprimer les alinéas 54 et 58

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le financement d'un fonds pour le réemploi solidaire n'a pas vocation à être couvert par l'éco-contribution, dont ce n'est pas l'objectif.